



Appel d'offre n° 1-25

Date limite d'envoi des réponses : **Lundi 20 juillet 2020**

Incorporation de plastiques recyclés

Retours d'expériences européens sur les initiatives et politiques d'incitation à l'incorporation de matières plastiques issues du recyclage

Le contexte du devenir des plastiques en fin vie est en pleine évolution. La prise de conscience est massive et ce à l'échelle mondiale. En France, parmi les objectifs stratégiques de la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, on retrouve l'article suivant : « Tendre vers l'objectif de 100 % de plastique recyclé d'ici le 1^{er} janvier 2025 ». A l'international, suite aux nombreuses communications consacrées à la pollution par les plastiques et à la fermeture de plusieurs pays dont la Chine aux imports de déchets plastiques, le recyclage des plastiques est particulièrement d'actualité. Mais d'une part, le recyclage des déchets plastiques est complexe et les résultats encore incomplets, d'autre part l'incorporation dans les chaînes de production de MPR¹ issues de ce recyclage est encore limitée et les taux peinent à augmenter significativement.

La stratégie européenne sur les plastiques au travers de la « Circular Plastic Alliance » a fixé l'objectif de 10 Millions de tonnes de résines recyclées utilisées pour fabriquer de nouveaux produits d'ici 2025 (soit pour la France un million de tonnes). Cet objectif est à mettre en regard des 4 à 5 millions utilisés actuellement. Pour atteindre cet objectif, l'Union Européenne appelle les parties prenantes à produire plus de résines recyclées d'une part et à plus en intégrer dans les produits neufs d'autre part.

L'objectif ultime de l'Alliance est d'améliorer la qualité et la rentabilité du recyclage des plastiques en Europe et de faire en sorte que l'objectif de 10 millions de tonnes soit atteint d'ici 2025. Mais malgré des engagements prometteurs notamment au travers des contributions volontaires, il reste encore beaucoup d'effort à consentir pour atteindre les objectifs fixés par l'Union Européenne.

¹ MPR (Matière Première de Recyclage), MPS : Matière Première Secondaire (« Secondary raw material » en droit communautaire). Définition du CNI : Matière première qui est ou non un déchet et qui a été traité et préparé aux fins d'être utilisée dans un cycle de fabrication de matières recyclées. MPS et MPR sont des notions équivalentes.

Objectifs

L'objectif de cette étude est de disposer d'informations détaillées sur les politiques actuelles d'incitation à l'incorporation et à l'utilisation de plastiques issus du recyclage dans les états membres de l'Union Européenne. Au-delà des objectifs européens cités plus haut, quel est l'avancement des États membres ? Quels sont les pays qui ont mis en place des actions incitatives d'intégration / incorporation de plastiques issus du recyclage, des engagements volontaires ? Quels en sont les résultats ?

L'analyse des informations et des retours d'expériences doit permettre *in fine* de rédiger et de diffuser une note blanche, en lien avec les objectifs de la stratégie européenne sur les matières plastiques dans une économie circulaire.

Contenu de l'étude - Programme de travail

Les proposant feront preuve d'initiative quant à la structuration du projet et présenteront dans leur réponse une organisation appropriée de la mission ; organisation qui devra permettre de répondre au mieux aux objectifs énoncés, notamment via la réalisation des éléments demandés ci-dessous.

Sur la base des informations disponibles, un bilan qualitatif (secteurs utilisateurs, résines concernées, origines des matières recyclées, etc.) et quantitatif du niveau actuel d'intégration de plastiques issus du recyclage sera réalisé pays par pays et à l'échelle européenne.

Un rappel des cadres réglementaires et des objectifs fixés en matière de recyclage et d'incorporation de plastiques recyclés au niveau des pays (dont la France) et de l'Union Européenne sera réalisé.

Au-delà des objectifs, les pays ayant pris des mesures vis-à-vis de l'incitation à l'incorporation de plastiques recyclés seront identifiés et étudiés. Ainsi, les mesures incitatives (ex. bonus – malus), les engagements volontaires, les programmes spécifiques mis en place dans les différents pays identifiés seront présentés et décrits.

Dans les pays identifiés plus haut, des retours d'expériences (REX) aussi bien auprès des structures publiques que des entreprises concernées seront réalisés (articles, interviews, questionnaires, etc.). Ces REX devront permettre de connaître les résultats obtenus grâce aux mesures mises en place et ce en répondant à un ensemble de questions clés telles que : Comment les mesures incitatives sont appliquées (et donc applicables) ? Est-ce que les engagements volontaires sont respectés ? Quelles ont été les conséquences sur l'incorporation de matières recyclées ? Quels sont les résultats

obtenus ? Quels ont été les succès, les difficultés ? *Cette partie de l'étude est pour RECORD le cœur du travail.*

Ainsi, sur la base des éléments de la littérature et des retours d'expériences, une analyse des échecs et des réussites, des freins et des leviers sera faite. Des pistes pour lever ces freins tant au niveau de la France que de l'Union Européenne seront proposées. L'analyse tiendra compte des contraintes technologiques, économiques, réglementaires et sanitaires (ex : présence de substances problématiques, etc.).

Une synthèse des informations acquises sera rédigée sous la forme d'une note blanche.

De nombreux documents récents existent et pourront être repris pour les parties descriptives. Cela sera d'ailleurs un atout pour la réponse que de citer les principales références utilisables. En revanche, le travail de retours d'expériences nécessitera d'aller au-delà des informations disponibles dans la littérature disponible par un travail d'enquête, d'interviews, etc. De bonnes capacités d'investigations, et ce dans différents états membres seront donc indispensables. Les compétences ad hoc et l'expérience devront être clairement montrées dans les réponses.

Durée de l'étude

8 à 10 mois

Cadre budgétaire

35 000 euros hors taxes

Déroulement de l'étude et livrables exigés

- **Déroulement d'une étude et procédures à suivre :**
<https://www.record-net.org/deroulement-etude/>
- Il est à noter qu'en fin de projet, à l'issue des réunions de travail telles que décrites dans la page ci-dessus, l'équipe organisera une réunion de restitution d'une heure environ par web conférence (système supporté par RECORD). Ce webinar aura pour but de présenter de manière didactique, les résultats détaillés de l'étude à l'ensemble des membres de RECORD et à toute personne que RECORD souhaitera convier.
- **Livrables**
 - Au minimum, 1 rapport intermédiaire en français (rapport « rédigé », pas de rendu sous forme de Powerpoint),
 - 1 rapport final en français (rapport « rédigé », pas de rendu sous forme de Powerpoint),

- 1 note blanche
- 1 diaporama en français présentant de manière synthétique les principaux enseignements de l'étude (powerpoint d'une vingtaine de slides),
- 1 diaporama en anglais présentant de manière synthétique les principaux enseignements de l'étude (powerpoint d'une vingtaine de slides),
- 1 synthèse détaillée des travaux en français et en anglais (environ 3000 mots par langue),
- Animation d'un webinar (comme explicité ci-dessus).

Des compléments d'information concernant ces livrables (modèles à suivre, diffusion, etc.) sont disponibles via le lien mentionné ci-dessus.

Valorisation

Si le contenu du travail réalisé le permet, l'équipe retenue sera tenue de participer, à la demande de RECORD, à des actions de valorisation des résultats acquis au terme de ce projet (publication, séminaire). La réponse à cet appel pourra intégrer un développement sur ce point (valorisation envisagée : oui / non, moyens de valorisation adaptés au sujet, etc.).

Dépôt des projets

Les projets devront impérativement être présentés en utilisant le **formulaire** disponible sur le site de RECORD, à la page de parution des appels d'offre.

Les réponses sont à retourner pour le **lundi 20 juillet 2020** dernier délai (date d'envoi du courriel et du dépôt sur le site).

Chaque dossier doit impérativement être fourni à la fois :

Par dépôt à l'adresse suivante :

<https://record-net.org/appels-d-offres>

ET par courriel à

contact@record-net.org

Evaluation des réponses

Au-delà de la conformité des réponses aux consignes mentionnées ci-dessus et au modèle de réponse demandé par RECORD, les principaux critères d'évaluation seront la qualité et l'argumentation de la réponse, les compétences de l'équipe candidate (expériences, publications, etc.), la qualité et la disponibilité du personnel mis à disposition pour la réalisation du projet.